



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Low, tenue le mercredi 28 janvier 2026 à 19 h 43 à la salle Héritage, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0, sous la Présidence de monsieur le Maire Patrick Beaudry.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Mesdames les Conseillères Fay McLaughlin, Maureen Rice et Maureen McEvoy, et ainsi que messieurs les Conseillers Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 23 janvier 2026

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseillers,

Patrick Beaudry
Fay McLaughlin, Maureen Rice et
Maureen McEvoy
Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert

AVIS DE CONVOCATION vous est par la présente donné par la soussignée, Myrian Nadon, qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal le 28 janvier 2026 convoquée par la Directrice générale, au cours de laquelle le Conseil considérera les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 28 janvier 2026
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Réception de l'avis de convocation
 4. 1^{re} Période de questions
 5. **AVIS DE MOTION** - Présentation d'un projet de règlement no. 2026-002 pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 2025-001 concernant le règlement pour fixer les taux de taxe foncière et de la tarification pour l'exercice financier et les conditions de perception ainsi que l'imposition de la taxe pour la cueillette des matières résiduelles pour l'année 2026 par la Municipalité du canton de Low
 6. 2^{re} Période de questions
 7. Fermeture et levée de la séance extraordinaire du 28 janvier 2026

Lors de cette séance extraordinaire, qui sera tenue le **mercredi 28 janvier 2026** à la salle Héritage, au 4C chemin d'Amour, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

FAIT à Low ce 23^e jour du mois de janvier 2026.

Myrian Nadon
Directrice générale et Greffière-trésorière

**2026-01-016 POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
28 JANVIER 2026**



2026-01-016 **PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GHYSLAIN ROBERT**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions sur les sujets à l'ordre du jour.

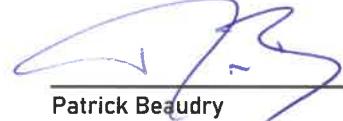
La période de questions débute à 19 h 44 et se termine à 19 h 44.

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Patrick Beaudry, Maire, à la Municipalité du canton de Low, donne avis de la présentation d'un projet de règlement no 2026-002 pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 2025-001 concernant le règlement pour fixer les taux de taxe foncière et de la tarification pour l'exercice financier et les conditions de perception ainsi que l'imposition de la taxe pour la cueillette des matières résiduelles et dépose ledit projet de règlement à la séance ordinaire du 28 janvier 2026.

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le Maire informe les citoyens que le but de ce règlement est de mettre à jour les taux de taxe foncière et de la tarification pour l'exercice financier et les conditions de perception ainsi que l'imposition de la taxe pour la cueillette des matières résiduelles pour l'année 2026 par la Municipalité du canton de Low.

(s) 
Patrick Beaudry
Maire

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 46 et se termine à 19 h 46.

2026-01-017 **POUR ACCEPTER LA LEVÉE
DE LA SÉANCE**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN RICE**

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée à 19 h 46.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée.


Myrian Nadon
Directrice générale et
Greffière trésorière


Patrick Beaudry
Maire